

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 132

Artikel: Il y a cent ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

à
Porrentruy

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Il y a cent ans

L'évêque Mgr de Neveu était à Passau en Bavière en 1800; les temps semblaient devenir meilleurs. Sur les instances qui lui furent faites, il autorisa, le 13 septembre de la même année, les curés et autres prêtres des parties françaises de son diocèse à faire au gouvernement la déclaration suivante: Je promets d'être fidèle au gouvernement existant, sauf en tout la religion; dont l'acte devait être donné au prêtre intéressé.

Malgré les réclamations du pays, le département du Mont-Terrible cessa d'exister, et une loi portant la date du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) le réunit à celui du Haut-Rhin. Porrentruy devint le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance; l'arrondissement de Porrentruy comprenait cent trois communes et cinq justices de paix ayant pour chefs-lieux Porrentruy, Audincourt, Monthéliard, Saignelégier et St-Ursanne.

Le 20 octobre 1800, dit l'abbé Koetschel dans son *Histoire du pays de Porrentruy*, le premier consul Bonaparte porta un décret qui permit aux émigrés de rentrer en France. Comme les prêtres du pays étaient déjà assurés, au commencement de ce mois, par les autorités civiles, que le gouvernement n'était pas contraire à leur rentrée, et qu'il favoriserait la religion catholique, ils se hasardèrent de revenir et de se présenter à leurs sous-préfets respectifs qui les reçurent favorablement, moyennant la soumission que tous crurent pouvoir faire, vu que le gouvernement n'était plus contraire à la religion. — En conséquence, ils s'as-

semblèrent dans les deux arrondissements. Ceux de la vallée de Delémont s'assemblèrent à l'auberge du Cheval-Blanc à Courrendlin, où, après avoir invoqué le Saint-Esprit, on délibéra sur cette importante affaire, et on trouva qu'on pouvait faire la soumission exigée moyennant en donner avis au plutôt à Mgr l'évêque. La réponse de son Altesse nous fut favorable. Dès que les prêtres assemblés à Courrendlin eurent résolu de faire la soumission exigée, ou la manda par un exprès à M. le sous-préfet Holtz qui se hâta de se rendre à Courrendlin, accompagné de M. Moreau législateur. Il nous demanda si nous étions disposés d'obéir aux lois du gouvernement. Sur notre réponse affirmative, il nous assura que nous pourrions rester en toute sûreté en France et fonctionner.

Dès que cette nouvelle fut répandue, les paroissiens allèrent redemander leurs curés ou écrivirent à ceux qui n'étaient pas encore arrivés et étaient trop éloignés. Les paroisses dont les curés étaient morts ou avaient prêté le serment, s'adressèrent à d'autres prêtres qui, autorisés par M. le doyen, acceptèrent l'administration de ces endroits, en sorte que le dimanche suivant, 12 octobre 1800, on fit l'office divin dans presque toute la vallée de Delémont. Peu de temps après, on en fit autant en Ajoie et dans tout le pays. Les curés qui étaient encore dans les pays étrangers arrivèrent successivement. On leur fit un traitement de cinq cents livres de France. Cependant il ne fut pas encore permis de sonner pour aucun office, ni de faire aucune fonction hors des églises et des cimetières, à l'entrée desquels on allait recevoir les morts. Les processions se faisaient dans les cimetières où, à la Fête-Dieu, on dressait un autel, pour faire quatre reposoirs avec les trois de l'église. On portait les Sacrements sans les ha-

bits, sans lumière et sans bruit. Il ne fut pas encore permis de s'habiller en noir.

A Porrentruy, ce fut Messire Jean-Stanislas L'Hoste qui remplit les fonctions de curé de Porrentruy. Il chanta la messe pour la première fois à l'église paroissiale de St Pierre le premier dimanche d'octobre, fête du St-Rosaire (5 octobre 1800.) Il y avait sept ans que les cérémonies du culte catholique avait disparu devant la persécution révolutionnaire. Ce fut une immense joie dans tout le pays, qui semblait renaître à une nouvelle vie.

Les événements qui précèdent sont confirmés par le journal de H.-J. Voirol de Prédame, paroisse des Genèvez, auquel nous empruntons encore les renseignements suivants:

Vers la fin de 1799, il passa une grande quantité de Français blessés par la route de Bellelay; et des troupes de la nouvelle levée qui allaient du côté de Porrentruy. Il y avait un commissaire à Tavannes qui payait les voituriers qui conduisaient les blessés. Ils couchaient à Bellelay et le lendemain on les conduisait à Porrentruy.

Le curé et tous ses confrères étant partis ou ayant été conduits hors de la République sur la fin de l'année précédente, la religion et les sacrements furent administrés par différents prêtres non assermentés dans notre commune et dans notre voisinage, de sorte qu'il n'y a eu que les négligents qui aient manqué de secours spirituels.

Le curé de notre paroisse (R. P. Bernard Greppin de Develier) a reparu parmi nous l'automme dernier et a été vu par tous ses paroissiens qui en ont été bien réjouis. On le voit de temps en temps et il fait du bien à tous.

Sur la fin de l'année, on publia une nouvelle Constitution à laquelle on ne comprenait guère.

en écarter la pesante croix. Ah! souffrir encore et souffrir davantage; il le voulait, si à ce prix, il obtenait miséricorde pour son malheureux père et pour sa mère bien-aimée.

L'ombre envahissait l'oratoire; la petite flamme allumée dans un verre rouge, prenait de plus en plus des teintes de rubis: il se faisait tard. Alba allait-elle interrompre l'ardente supplication? Elle s'y décida. Et, se levant, elle vint doucement, poser sa main sur l'épaule de son ami:

— Yvan, vous priez trop longtemps; vous allez dépasser vos forces.

Il sembla s'éveiller d'un songe.

— J'étais heureux, Alba; je voyais l'indulgence entière de Dieu envelopper mon père et ma mère. Non, je ne suis pas fatigué, comme vous le pensez... Et puis, qu'importe ma fatigue, à moi! Que ma mère pardonne et que mon père se repente chrétiennement, voilà ce que je veux. Pauvres chers parents, égarés loin de Dieu, ils ne savent pas utiliser leurs souffrances. La Vierge de Lourdes m'a subitement

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 30

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Il était tout à sa prière. Et, de quel cœur il intercédait pour ses malheureux parents égarés, tous deux, loin des sentiers divins; son père, bourrelé de remords, et, cependant ne s'inclinant pas sous l'absolution du prêtre; sa mère implacable, refusant absolument toute parole de pardon.

Il pria, et des appels à la miséricorde divine s'échappaient de son âme. Il faisait, à la Vierge Marie, de solennelles promesses. Si ses genoux eussent été capables de le soutenir, il eût voulu s'abimer dans une brillante prière, sur le carreau nu. Les yeux levés vers la rayon-

nante Vierge immaculée, il ne voyait plus rien des choses de la terre; il n'entendait plus rien, pas même la porte de l'oratoire, qui venait de s'ouvrir, donnant passage à Alba. La jeune fille fit pieusement le signe de la croix, et s'agenouilla à peu de distance de son jeune ami. Elle le regardait, émue par tant de ferveur. Elle comprenait qu'une fois de plus il s'offrait en holocauste.

On eût dit qu'il n'y avait plus qu'un souffle de vie à le retenir ici-bas; mais il ne se plaignait pas d'être si réduit, si pâle, si faible. Pas un regret de l'existence joyeuse et active, de ceux qui sont bien portants, ne se peignait dans ses yeux. Il en était réellement venu à cet état mystérieux de détachement des grands saints héroïques, qui aiment la douleur. Il était à la fois si humble, si faible, si touchant, et si puissant, par la prière, qu'Alba ne douta pas, un instant, que la grâce demandée ne serait obtenue quelquel jour.

Il se donnait tout entier au ciel; il ne faisait pas un mouvement de ses faibles épaules, pour